

Bulletin d'histoire politique

Rocher, François, dir., Bilan québécois du fédéralisme canadien, Montréal, VLB éditeur, Coll. Études québécoises, 1992, 410 pages

Claude-V. Marsolais



Volume 1, numéro 2-3, printemps 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063196ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063196ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Marsolais, C.-V. (1993). Compte rendu de [Rocher, François, dir., Bilan québécois du fédéralisme canadien, Montréal, VLB éditeur, Coll. Études québécoises, 1992, 410 pages]. *Bulletin d'histoire politique*, 1(2-3), 68–69. <https://doi.org/10.7202/1063196ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

bibliographie des études québécoises sur l'imprimé.

Les sujets qui touchent à la fois la politique et l'imprimé sont nombreux. Par exemple, le 2 avril prochain, les membres de l'AQÉI se réuniront à l'édifice Marie-Claire-Daveluy de la Bibliothèque nationale du Québec, situé au 125 ouest, rue Sherbrooke à Montréal. Parmi les conférences au programme, on retrouve celle de Marcel Lajeunesse sur Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier ministre du Québec et bibliophile, et celle de Sylvio Normand sur les débuts de l'édition juridique au Québec.

Les points de rencontres sont donc nombreux entre les recherches sur l'imprimé et celles sur la politique. Il est donc à souhaiter que des contacts s'établissent entre les deux associations au bénéfice des membres et de la recherche sur le Québec.

Pour obtenir des renseignements sur l'AQÉI, écrivez à: AQÉI, C.P. 92, Sherbrooke (Québec), J1H 5H5.

BRÈVES RECENSIONS

Référendum, 26 octobre 1992: Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1992, 225 pages.

Le livre, **Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales**, met fin à une assez fructueuse succession d'ouvrages collectifs rédigés au cours du récent débat constitutionnel; tous consacrés à la position constitutionnelle du Québec. Il complète les ouvrages antérieurs **Bilan du fédéralisme (VLB) et Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec (VLB)**, auxquels, du reste, plusieurs de ces 20 auteurs avaient déjà contribué. Les textes ont été rédigés dans la foulée de l'entente de Charlottetown, avant que les textes juridiques promis par le gouvernement fédéral ne soient rendus publics.

L'ouvrage lui-même comprend trois parties. Une première est consacrée aux demandes traditionnelles du Québec et permet notamment un rappel des revendications historiques du Québec, une analyse des glissements observés dans la position du Québec au cours de la période 1984-1992, et une mise en perspective de l'entente de Charlottetown à la lumière du rapport Gérin-Lajoie de 1967 et de l'Entente du lac Meech de 1987. La seconde partie de l'ouvrage, la plus volumineuse, traite point par point des différents aspects de l'entente du 28 août 1992 et

offre une analyse poussée des questions relatives à la société distincte, au nouveau partage des pouvoirs, au Sénat et aux autres institutions parlementaires, au droit de veto, aux garanties linguistiques et aux dispositions relatives à la Cour suprême. Dans une troisième partie de l'ouvrage, on trouve un texte sur la position de Jean Allaire, alors président de la Commission juridique du Parti libéral, de même qu'une déclaration des membres de la Commission jeunesse du Parti libéral sur les raisons les ayant conduits à favoriser un NON au référendum d'octobre 1992.

En annexe, finalement, une série de documents relatifs à l'entente de Charlottetown ont été reproduits. On y trouve notamment le texte de l'entente elle-même et deux avis juridiques relatifs à la portée de l'entente comme document liant formellement les autres provinces canadiennes. Ces deux avis présentent cependant un intérêt plus conjoncturel, lié à la poursuite des travaux de la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, créée à la suite de la *Loi 150*.

Bien que l'ensemble des thèmes et le contenu des textes puissent prendre un caractère plus «académique» à la suite de la victoire du NON au dernier référendum, ils constituent néanmoins une importante pièce au dossier des relations Québec-Canada. L'entente de Charlottetown pourrait en effet servir, à l'avenir, de point de comparaison pour l'analyse de tout entente ultérieure, comme ce fut le cas de l'Entente du lac Meech, entre 1987 et 1992. L'ouvrage met à contribution un vaste éventail d'expertises diverses (politologues, juristes, sociologues, anthropologues, économistes) et remet à l'honneur l'«utilisé» des sciences sociales et de la recherche universitaire dans l'espace public et le débat politique de notre temps.

*Pierre Noreau
Politologue*

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

ROCHER, François, dir., **Bilan québécois du fédéralisme canadien**, Montréal, VLB éditeur, Coll. Études québécoises, 1992, 410 pages.

Cet ouvrage qui regroupe une équipe multidisciplinaire de 15 experts sous la direction de François Rocher présente un bilan critique du fédéralisme canadien dans une perspective québécoise. Les collaborateurs essaient d'évaluer les coûts et les bénéfices de l'interdépendance qui caractérise les relations Québec-Ottawa. Tout en admettant que le fédéralisme canadien n'a pas eu que des mauvais côtés, ils estiment néanmoins que le Québec a dû supporter des coûts relativement élevés touchant son développement politique, économique, culturel et social. Toutefois, il ne faudrait pas croire à une unité de points de vue puisque les collaborateurs présentent des conclusions nuancées et démontrent

parfois que le Québec a relativement bien tiré son épingle du jeu à l'intérieur du cadre canadien.

François Rocher, dans le premier chapitre, rappelle les principales étapes ayant marqué les 30 dernières années du débat constitutionnel. Il constate que le reste du Canada est incapable de déroger au principe de l'égalité des provinces et que la portée de la reconnaissance du Québec comme société distincte se réduit comme une peau de chagrin. Selon lui, le régime politique actuel cherche plutôt à mieux encadrer les gouvernements provinciaux sous le couvert de mécanismes de coordination et une meilleure représentation des intérêts régionaux au sein des institutions fédérales de plus en plus omnipotentes. Dans un autre chapitre, Jean H. Guay et François Rocher montrent que la reconnaissance de la spécificité du Québec a toujours posé problème et divisé tant les élites politiques que la population canadienne. Pour eux, cette problématique fut au cœur de l'échec de l'accord du lac Meech et risque à nouveau de diviser plus que jamais le Canada et de forcer le Québec à opter pour la souveraineté.

Pour sa part, Miriam Smith analyse la notion de dualité telle que la perçoit le Canada anglais. Elle en arrive à la conclusion que la notion des deux peuples fondateurs est maintenant rejetée puisque les politiques fédérales du bilinguisme sont aujourd'hui décriées.

Guy Laforest s'emploie à dégager le véritable sens pour le Québec des changements apportés au régime fédéral en 1982. Il souligne que la Charte canadienne des droits et libertés est illégitime et qu'elle recèle des dangers considérables pour tout projet de protection et de promotion d'une société distincte. Selon lui, la sécession du Québec est présentée comme une condition nécessaire pour mettre fin à l'illégitimité de la constitution de 1982 tout comme elle permettrait d'en finir avec le travail qualifié de corrosif du nationalisme canadien.

Jean Mercier explique que, si les Canadiens anglais perçoivent injustement que les politiques fédérales bénéficient davantage au Québec, c'est en raison de la croissance de la présence francophone à Ottawa. D'autre part, Michel Sarra-Bournet explique que, s'il y a bel et bien un *French Power* à Ottawa, il est dû à la présence de francophones qui ne sont pas d'origine québécoise. Selon lui, les francophones québécois occupent une place qui correspond à leur poids démographique.

Jacques Fortin fait le point sur le niveau d'intégration économique qu'a entraîné l'union économique canadienne tandis que David Irwin et Gérald Bernier se penchent sur les problématiques du fédéralisme fiscal, de la péréquation et du déficit fédéral.

Enfin, Jean-Guy Lacroix aborde la question de la culture québécoise face aux politiques culturelles canadiennes, Marc Raboy présente une histoire des communications canadiennes, Yves Vaillancourt propose un bilan de l'expérience du droit de retrait des programmes fédéraux à frais partagés dans le domaine social et Daniel Salée tente de faire la lumière sur la nature des rapports entre les peuples autochtones et le Québec au sein du fédéralisme canadien.

*Claude-V. Marsolais
Historien et journaliste
La Presse*

Daniel Drache, Roberto Perin et 14 collaborateurs, **Negotiating with a Sovereign Québec**, Édité par Daniel Drache et Roberto Perin, Publié chez James Lorimer & Company, Toronto, 1992.

Enfin une bouffée d'air frais dans la saga constitutionnelle! En publiant **Negotiating with a Sovereign Québec**, Daniel Drache et Roberto Perin semblent vouloir démontrer que, face aux revendications du Québec, un nouveau courant de pensée est en train d'émerger au Canada anglais. Certains intellectuels reconnaîtraient enfin le fait qu'il y a deux sociétés dans ce pays comme l'avaient déjà constaté il y a plusieurs années les rapports des commissions Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts. Un fait qui, de-puis Trudeau, n'a pas été retenu par l'ensemble du personnel politique de l'autre solitude.

Dans l'élaboration de ce nouveau discours, Drache et Perin mettent eux-mêmes la main à la pâte. En introduction, ils signalent que si tous les cosignataires du livre ne partagent pas leur foi en l'inévitabilité de l'indépendance du Québec, tous croient que le Canada ne pourra faire l'économie d'une restructuration de ses institutions sans tenir compte de trois aspirations nationales : celle du Canada anglais, celle du Québec et celle des autochtones. Ils ajoutent que leur essai cherche à répondre à une question fondamentale : la nécessité de trouver le juste équilibre entre les aspirations souverainistes de deux communautés nationales et l'aménagement d'institutions communes nécessaires à la stabilité sociale et à l'épanouissement des deux parties (p. 5).

On croit rêver tant les solutions apportées - surtout dans les textes des cosignataires qui traitent des questions économiques ressemblent à ce que le courant dominant du mouvement souverainiste au Québec prône depuis la publication du Manifeste **Souveraineté-Association** de René Lévesque en 1967. En ce sens, **Negotiating with a Sovereign Québec** est vraiment une primeur : un véritable début de réflexion au Canada anglais sur ce que devront être le Canada et le Québec après l'indépendance. Une réflexion qui vient à point nommé !